

PROPOSITION DE LOI

visant à lutter contre les bruits sous-marins
d'origine humaine néfastes à la biodiversité
océanique.

Présentée

Par les élèves de sixième du Lycée Émile Letournel
Saint-Pierre et Miquelon

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Nous savons que les activités humaines ont un impact sur les milieux de vie. Les océans subissent déjà des pollutions et des changements néfastes à la survie des végétaux et des animaux marins.

Pour mieux connaître et bien comprendre les impacts de nos activités sur les océans nous avons rencontré des spécialistes de la biodiversité marine de l'Ifremer, de l'OFB et de l'unité biodiversité des services de l'État de Saint-Pierre et Miquelon (DTAM). Leurs observations et leurs études nous informent que la richesse et l'abondance de la biodiversité marine sont menacées par nos modes de vie.

Désormais nous connaissons mieux les activités humaines principales qui nuisent à la bonne santé de la biodiversité marine. L'histoire de notre archipel nous permet aussi de comprendre comment la surpêche de la morue dans notre région entre les années 1950 et 1990 a entraîné la quasi-disparition des stocks de ce poisson. La pêche a donc dû être arrêtée (moratoire), ce qui a entraîné une crise économique et sociale (beaucoup de chômage). Cet exemple nous a aidé à prendre conscience des conséquences de nos activités maritimes, lesquelles peuvent nuire à la biodiversité dont nous avons besoin.

Le développement économique de notre île a conduit à réaliser récemment des travaux sous-marins nécessaires à l'accueil sécurisé des grands navires : la construction d'un quai en eaux profondes. Nous avons écouté les sons sous-marins enregistrés par un hydrophone pendant le chantier. C'est vraiment surprenant : les bruits des travaux sont très forts et même insupportables. Peu de cétacés ont été observés pendant toute la durée de la construction. Nous savons que ces bruits perturbent la communication entre des animaux, mais aussi leur reproduction, leur orientation et leur installation sur les fonds marins. Tous les groupes d'animaux sont impactés : vertébrés et invertébrés.

Notre travail de découverte et d'enquête nous a permis de mieux comprendre que les sons sous-marins d'origine humaine étaient néfastes pour le développement et la vie des animaux marins. Nous avons décidé de proposer une loi pour favoriser la recherche des connaissances sur les conséquences des nuisances sonores subaquatiques et pour réduire le volume sonore de nos activités. La France possède un espace maritime considérable, cette loi protégera beaucoup d'écosystèmes riches d'animaux marins.

Des océans en bonne santé sont indispensables à la vie économique des populations humaines des bords de mer.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Les bateaux et les engins nautiques motorisés sont obligatoirement munis d'hélices qui réduisent les bruits sous-marins.

Article 2

Des dispositifs antibruit sont obligatoirement déployés pour réduire les sons émis lors de travaux sous-marins.

Article 3

La vitesse des navires et des engins nautiques motorisés doit être réduite dans les zones littorales et les aires marines protégées.

Article 4

Une vignette payante de navigation maritime est créée. Elle est obligatoire pour la circulation dans les eaux françaises des navires et des engins nautiques motorisés. Les recettes sont attribuées au profit de la recherche scientifique sur la connaissance des sons sous-marins et leurs impacts sur la biodiversité.